



**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de Communes du Territoire De Lunéville**  
**A Baccarat**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
79	58	58 + 11 pouvoirs

Date de convocation 12 décembre 2024
---

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire, qui a eu lieu au Salon des Halles - Place Léopold à Lunéville, sous la présidence de **Bruno MINUTIELLO**, Président.

Présents : **Martial BANNEROT, Yvette COUDRAY, Christian GEX, Sabine TIHA, Bruno MINUTIELLO, Jacques DEWAELE, Michel JACQUOT, Marie-Josèphe GEORGES, Catherine LOY, Fabien KREMER, Jean-Paul FRANCOIS, Florence DUPAYS, Philippe SCHAEFFER, Alain THIERY, Marie-Lucie HENRY, Gérald FRANCOIS, Michel GRAVIER, Gaël THIRION, Bernard GENAY, Murielle GRIFFOUL, Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Michel BOESCH, Frédéric BREGEARD, Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Anne-Marie DI MARINO, Joëlle DI SANGRO, Valérie DIDIER, Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Alexandra HUGO, Pascal L'HUILLIER, Jacques LAMBLIN, Colette MANSUY, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Laurie PÉRISSÉ, Benoît TALLOT, Caroline THOMAS, Thibault VALOIS, Edouard BABEL, Frédéric PRIVET, Jean-Michel TRICOTEAUX, Jean-Luc DEMANGE, Matthieu SIGIEL, Ludivine GEANT, Alain FORTIER, Christine THOMAS, Joël FRANCOIS, Gérard RITZ, Dominique GEORGE, Dominique ROBERT, Dominique ALISON, Francine GARNIER, Ludwig MISCHLER, Pascal MARCHAL, Jacques PISTER, Joël DONATIN.**

Absents : **Rose-Marie FALQUE, Thierry BIET, Hervé BERTRAND, Stéphane DECUGIS, Etienne MAIRE, Christelle VIVOT, Jean-Marie LARDIN, Audrey FINANCE, Jocelyne CAREL, Laurent KUREK, Cédric PERRIN, Bertrand SCHULTHEISS.**

Représentés : **Didier COLIN à Sabine TIHA, Bernard MICLO à Alain THIERY, Christine L'HUILLIER à Jacques DEWAELE, François GENAY à Matthieu SIGIEL, Serge DESCLE à Jacques PISTER, Claude BAILLY à Christian FLAVENOT, Gérald BARDOT à Jonathan HAUVILLER, Virginie GENOT à Jacques LAMBLIN, Catherine LAURAIN à François FRASNIER, Catherine PAILLARD à Frédéric BREGEARD, Marie VIROUX à Alexandra HUGO.**

**Monsieur Alain FORTIER** a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : ECONOMIE – Ouverture dominicale 2025**  
**Rapporteur : Bruno MINUTIELLO**  
**N° de délibération : 2024\_248**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
58	11	62	2	5	0

La loi 2015-990 du 6 août 2015 « pour la croissance, l'attractivité et l'égalité des chances économiques » dispose que, pour les commerces de détail non alimentaires, il peut être dérogé au repos dominical dans la limite de 12 dimanches par an. Parmi les aménagements relatifs à la capacité de dérogation relevant du pouvoir de police des maires, ce dispositif est communément appelé « les dimanches du maire ». Au-delà de 5 dimanches, la décision du maire doit être prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale. A défaut de délibération dans un délai de 2 mois suivant cette saisine, cet avis est réputé favorable.

Cette évolution législative offre la possibilité aux commerçants non concernés par des dérogations nationales ou sectorielles (comme pour les secteurs de la restauration, de la vente de fleurs...) d'être ouverts plus souvent, s'ils le souhaitent et si leurs salariés sont volontaires, après accord du

maire de la commune. Elle permet également d'inscrire les ouvertures dominicales dans un calendrier annuel préalablement défini et collectivement coordonné à l'échelle intercommunale.

Vu l'article L 3132-26 du Code du Travail qui indique que : « Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal ». Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) a été consultée par les communes de Lunéville, Moncel-lès-Lunéville et Vitrimont au titre de l'ouverture dominicale des commerces de détails pour 2025.

Pour la commune de Lunéville, il est proposé, conformément à sa délibération, 10 ouvertures dominicales des commerces de détails, aux dates suivantes : 5 janvier, 29 juin, 24 août, 31 août, 23 novembre, 30 novembre, 7 décembre, 14 décembre, 21 décembre et 28 décembre 2025.

Pour la commune de Moncel-lès-Lunéville, il est proposé, conformément à sa délibération n° 2024\_056 du 25 novembre 2024, 12 ouvertures dominicales des commerces de détails, aux dates suivantes : 5 janvier, 20 avril, 25 mai, 08 juin, 15 juin, 29 juin, 7 septembre, 30 novembre, 7 décembre, 14 décembre, 21 décembre et 28 décembre 2025.

Pour la commune de Vitrimont, il est proposé, 10 ouvertures dominicales des commerces de détails, aux dates suivantes : 12 janvier, 26 janvier, 15 juin, 22 juin, 6 juillet, 7 septembre, 14 septembre, 5 octobre, 12 octobre et 9 novembre 2025.

*Le Conseil communautaire, après avis du Bureau, à la majorité (Contre : M. Didier COLIN (représenté), Mme Sabine TIHA, - Abstention : Mme Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, Mme Anne-Marie DI MARINO, M. Pascal L'HUILLIER, Mme Colette MANSUY, M. Thibault VALOIS),*

- Rend un avis favorable à la commune de Lunéville pour l'ouverture dominicale des commerces de détails pour l'année 2025, aux dates suivantes : 5 janvier, 29 juin, 24 août, 31 août, 23 novembre, 30 novembre, 7 décembre, 14 décembre, 21 décembre et 28 décembre 2025 ;
- Rend un avis favorable à la commune de Moncel-lès-Lunéville pour l'ouverture dominicale des commerces de détails pour l'année 2025 aux dates suivantes : 5 janvier, 20 avril, 25 mai, 8 juin, 15 juin, 29 juin, 7 septembre, 30 novembre, 7 décembre, 14 décembre, 21 décembre et 28 décembre 2025 ;
- Rend un avis favorable à la commune de Vitrimont pour l'ouverture dominicale des commerces de détails pour l'année 2025 aux dates suivantes : 12 janvier, 26 janvier, 15 juin, 22 juin, 6 juillet, 7 septembre, 14 septembre, 5 octobre, 12 octobre et 9 novembre 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Bruno MINUTIELLO, Président



Bruno MINUTIELLO

Bruno MINUTIELLO  
2024.12.23 12:04:08 +0100  
Ref:7857790-11795038-1-D  
Signature numérique  
le Président